



CAPL entretien professionnel du 2 octobre 2020 catégories B et C compte-rendu

En préambule, vos élus ont exposé leur déclaration liminaire sur les thèmes de la crise sanitaire, du télétravail, du NRP et de la disparition des CAP nationales.

Concernant la crise sanitaire, l'administration a affirmé avoir répondu présente dès le début de l'apparition du COVID. Les collègues apprécieront...

Quant au télétravail, elle a conscience de ses carences par le manque de PC portables.

Toujours égale à elle-même, cette même administration n'a cessé de soutenir le NRP et la politique du gouvernement MACRON.

Concernant l'évaluation 2021(gestion 2020), l'administration tiendra compte de la crise sanitaire tant pour les agents qui ont répondu présents que pour ceux ayant été renvoyés chez eux en confinement total. La CGT Finances Publiques restera vigilante sur ce point.

Attention donc à votre prochain compte-rendu d'entretien professionnel, travaillez le en amont et n'hésitez pas à interpeller vos élus CGT.

CAPL catégorie B

A l'issue de la procédure d'entretien professionnel, 7 recours hiérarchiques ont été déposés, 2 ont obtenu satisfaction totale, 2 rejets partiels et 3 rejets totaux !

Suite à cela, la CAPL de recours de l'entretien professionnel s'est tenue en formation restreinte puisque seulement deux recours de contrôleurs principaux étaient à l'ordre du jour.

Les dossiers de recours évoqués n'ayant pas obtenu satisfaction, les élus ont voté contre cette décision à l'unanimité.

CAPL catégorie C

A l'issue de la procédure d'entretien professionnel, 4 recours hiérarchiques ont été déposés, 3 ont obtenu satisfaction totale, 1 rejet partiel!

Suite à cela, la CAPL de recours de l'entretien professionnel s'est tenue avec un seul recours à l'ordre du jour.

Le dossier de recours évoqué ayant obtenu satisfaction, les élus ont voté pour cette décision à l'unanimité.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

par mail sur cgt.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
sur notre page facebook [CGT Finances Publiques 34](#)
ou sur notre site local <http://www.dgfip.cgt.fr/34/>

Vos élus en CAPL CGT FINANCES PUBLIQUES 34

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

La reprise de l'épidémie à un haut niveau de gravité révèle l'absence de stratégie gouvernementale dans le combat contre le virus : aux défaillances des moyens dès le début de la crise sanitaire, s'ajoute la tentative autoritaire avec une communication calamiteuse.

Le port du masque est devenu obligatoire, les masques doivent donc être considérés comme des Équipements de Protection Individuel (EPI) et donc être gérés comme tel en étant fournis par les administrations. Quel est l'état du recensement pour prévoir les commandes à long terme et le plan de distribution dans tous les services ? La question de leur qualité, notamment pour une meilleure respiration, et du niveau de protection est posée. Nous revendiquons l'attribution de masques FFP2 voir FFP3 comme ceux mis à disposition à l'entrée du CHSCTM du 04/09/2020.

La prévention ne peut se limiter au seul port obligatoire du masque et les questions d'organisation du travail doivent être examinées et modifiées au premier plan au plus près du travail réel.

Le dialogue social doit être revu et ses modalités adaptées au combat prioritaire contre le virus.

Nous ne pouvons pas être en permanence dans l'urgence d'autant plus que les connaissances actuelles confirment la persistance de la pandémie pour plusieurs années et que personne ne peut donner la date de fin. Nous devons donc nous organiser dans la durée si nous voulons effectivement gagner le combat contre le virus. Les capacités de télétravail (pas de travail à distance) doivent être augmentées de manière significative et le télétravail doit être proposé massivement sur la base exclusive du volontariat.

De même, nous faisons un bilan très négatif des « primes Covid » qui ont posé de nombreux problèmes d'application et produisent des effets délétères notamment en termes de cohésion des équipes, d'inégalités entre services.

Mais sur le fond, la CGT persiste à penser que la reconnaissance des qualifications et de l'engagement des agents ce sont bien les augmentations générales de traitement.

Par ailleurs, alors même que se tenait un xième groupe de travail « poudre de perlimpinpin » sur le nouveau réseau de proximité, dont son volet « démétropolisation », le directeur général publiait en simultanée le 3 septembre sur Ulysse une ode à cette même réforme de dupe. Rien d'étonnant donc à ce que ce groupe de travail n'ait débouché sur rien.

La CGT finances publiques a logiquement refusé de participer à cette mascarade en boycottant la réunion. La DG doit abandonner le NRP dont la démétropolisation comme ont pu le réclamer des milliers d'agents et de nombreux élus locaux au cours des mobilisations massives qui se sont succédées avant la crise sanitaire.

Les fiches du GT indiquaient que la démétropolisation concernera jusqu'à 3 000 emplois de fonctionnaires au sein du ministère des comptes publics dont 2 500 à la DGFIP. Différents types de missions et services pourront faire l'objet de nouvelles organisations reposant sur le travail à distance, la mutualisation, et la relocalisation.

Sur le fonds, comment croire que la désertification due à un désengagement de l'État en termes d'implantation de Services publics, d'infrastructures routières ou ferroviaires pourra se résorber d'un claquement de doigts, fussent des doigts de ministres ? Comment croire que le départ de structures et emplois vers des territoires subissant depuis trop longtemps la désertification sera facile ? Tous les fonctionnaires concernés sont-ils célibataires ou mariés.e.s à d'autres fonctionnaires pouvant obtenir leur mutation ou salarié.es du privé devant retrouver un travail ?

Comment croire que le déménagement de ces structures participera à une véritable réimplantation de Services publics ? Les numéros de claquettes, le mépris et l'obstination idéologique, ça suffit !

Enfin, cette déclaration liminaire dans le cadre de la CAPL de recours des agents de catégorie C ne saurait être isolée du cadre général de régression des droits auquel travaille d'arrache-pied ce gouvernement pour transformer le fonctionnaire citoyen - celui qui a un statut - en un fonctionnaire sujet, celui dont le cadre managérial de l'évaluation professionnelle devrait transformer en « profilé », en « méritant » selon que la hiérarchie l'aura décidé ou non. La possibilité d'un appel au niveau national permettait le discernement et l'impartialité de la parité administrative. Ce que nous souhaitons que vous entendiez, c'est que l'arbitraire pris comme un gain de temps aura des effets dévastateurs sur les femmes et les hommes qui attendent la reconnaissance de leur investissement professionnel, de leur sens du service public, de l'essentiel de leur temps passé à accomplir les missions, alors que les suppressions d'emplois et les réorganisations rendent les conditions de travail toujours plus difficiles, dans une longue période de blocage du point d'indice, d'impasse sur les plans de qualification, de déconsidération pour celle ou celui qui ne sera pas mobile pour mériter de changer d'échelon ou de grade (effets conjugués du RIFSEEP et de PPCR).

La CGT vous demande non seulement de le prendre en compte, mais aussi d'anticiper les conséquences d'une ultra individualisation de l'évaluation professionnelle et donc de votre approche des dossiers de recours que nous aurons à examiner.

